



Le 9 novembre 2022

Numéro de dossier :

**Objet : Confirmation de votre droit au régime d'assurance maladie du Québec
étudiant et stagiaire**

Bonjour,

En réponse à votre demande d'inscription, nous désirons vous confirmer que vous êtes admissible au régime d'assurance maladie, à titre de personne qui séjourne au Québec, du 22 août 2022 au 13 mai 2023.

Votre droit au régime comprend l'adhésion à l'assurance médicaments et ce, sans avoir à verser de prime.

Vous trouverez ci-joint une note d'information vous donnant des renseignements importants sur votre couverture au Québec et hors du Québec. Elle est aussi disponible sur notre site Internet, à l'adresse indiquée au bas de cette lettre.

Votre carte d'assurance maladie vous sera expédiée dans les jours suivant le 9 novembre 2022.

Vous devez aviser la Régie dans un délai de 30 jours de :

- tout changement d'adresse au Québec;
- la réception d'un nouveau document d'immigration;
- l'interruption de vos études;
- la poursuite d'une partie de votre programme d'études hors du Québec;
- la perte de votre statut d'étudiant à temps plein (sauf pour un trimestre en fin de programme);
- tout changement d'état civil;
- votre adhésion à une assurance collective par votre travail ou un ordre professionnel.

...verso